

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 89-33 du 24 Janvier 1989

portant approbation du bilan exercice  
1987 du Centre d'Action Régionale  
pour le Développement Rural de la  
Province de l'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat et les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU Le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif Nationale et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement rural (CARDER) ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Décembre 1988 ;

D E C R E T E

Article 1er.- Est approuvé le bilan exercice 1987 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'OUEME tel qu'annexé à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Janvier 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopérative,



Gandonou KODJA

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

~~Le Ministre des Finances,~~



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR et CPC 4 PPC 2 MDRAC -MP 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DEC-INSAE 3 BCP 1 IGE 4 BB-  
DCF6DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-GDE CHANC 2 PAC 1 CCIB 1 JOREB 1.-